

- 490 / 18 SG

Madame la députée,

Le Gouvernement est déterminé à mener le combat contre le racisme et l'antisémitisme sur Internet. Il ne peut, en effet, accepter le déferlement de haine constaté aujourd'hui sur les réseaux sociaux. Les propos ou les messages qui constituent des infractions pénales doivent être retirés sans délai, et ceux qui les émettent ou les diffusent en France doivent voir leur responsabilité civile et pénale engagée.

Pour être mené efficacement, ce combat doit se fonder sur un renouvellement du cadre juridique applicable. Le Président de la République l'a dit le 7 mars dernier : « nous souhaitons cette année pouvoir mener au niveau européen un combat permettant de légiférer pour contraindre les opérateurs à retirer dans les meilleurs délais l'ensemble de ces contenus et construire le cadre juridique d'une responsabilité de ces plateformes et l'ensemble de ces diffuseurs de messages ».

Le 19 mars, en présentant le nouveau plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, j'ai moi-même précisé que ce projet législatif européen devrait permettre de construire le cadre juridique d'une responsabilité des plateformes. La distinction binaire entre le régime de l'éditeur et le régime de l'hébergeur ne permet plus d'appréhender le rôle de ces plateformes : c'est un troisième statut qu'il s'agit aujourd'hui de construire. J'ai indiqué par ailleurs que, sans attendre l'aboutissement de ce projet européen, le Gouvernement modifierait la législation nationale pour renforcer les obligations de détection, de signalement, de suppression et de prévention de contenus illicites, dans les marges que nous permet l'état actuel du droit de l'Union européenne.

Il s'agit là d'un projet d'ampleur, dont les termes doivent désormais être précisés et qui doit être mis en œuvre avec méthode. Vous pouvez nous y aider, en joignant vos efforts aux travaux en cours. C'est pourquoi le Président de la République a souhaité qu'une mission vous soit confiée par le Gouvernement.

.../...

Madame Laetitia AVIA
Députée
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

J'ai donc l'honneur de vous confier, ainsi qu'à M. Karim AMELLAL, enseignant et écrivain, et à M. Gil TAIEB, vice-président du Conseil représentatif des institutions juives de France, une mission de réflexion et de propositions portant sur le renforcement de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme sur Internet. Un décret vous nommera parlementaire en mission auprès de moi, en application de l'article L.O. 144 du code électoral.

Dans le cadre de cette mission, vous procéderez à une analyse de l'état actuel du droit de l'Union européenne en la matière, et vous formulerez des propositions précises permettant de nourrir le projet que la France portera auprès de ses partenaires et des institutions européennes. Vous accorderez une attention toute particulière à la question du régime de responsabilité civile et pénale des plateformes numériques, dont vous vous attacherez à proposer les grands équilibres.

En outre, vous évaluerez l'état actuel de notre législation nationale, largement issu de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique. Vous formulerez toute proposition permettant, à droit de l'Union européenne constant, de renforcer le dispositif de lutte contre les contenus racistes et antisémites sur Internet. Vous pourrez également formuler des recommandations visant à garantir la pleine effectivité du droit en vigueur.

Dans cet esprit, vous vous attacherez à faire le point sur les initiatives prises dans d'autres pays, et à déterminer si celles-ci peuvent constituer une source d'inspiration. En particulier, vous fournirez votre appréciation sur la mise en œuvre du nouveau cadre législatif en vigueur en Allemagne.

Votre mission portant précisément sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme sur Internet, vous veillerez à inscrire vos réflexions en cohérence avec les dispositifs existants et les démarches déjà entreprises par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre les contenus terroristes sur Internet. Certaines des solutions que vous identifierez rejoindront des mesures, des outils, des initiatives déjà identifiés, analysés, et le cas échéant engagés dans le cadre du groupe de pilotage stratégique (GPS) mis en place sur ce sujet. Pour cela, vous veillerez, pour le tenir informé de l'avancement de vos réflexions, à vous rapprocher de M. David MARTINON, ambassadeur pour le numérique, à qui j'ai donné mission de conduire et d'approfondir le dialogue de l'Etat avec les grands acteurs internationaux du secteur numérique. Ce cadrage sera nécessaire en amont des échanges avec les opérateurs de l'Internet, sur la scène européenne et internationale.

Par ailleurs, vous consulterez de manière étendue les différents acteurs concernés : associations impliquées dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, fournisseurs de services ou de plateformes numériques, et plus particulièrement leurs communautés d'utilisateurs, pouvoirs publics. La concertation est en effet un élément essentiel de la méthode que le Gouvernement souhaite retenir pour traiter ces questions.

Compte tenu de la complexité des questions que vous aurez à traiter, j'ai souhaité que la mission soit appuyée par deux hauts fonctionnaires qui seront placés auprès de vous pendant la durée de vos travaux.

.../...

Par ailleurs, vous pourrez vous appuyer, en tant que de besoin, sur la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), le secrétariat général des affaires européennes (SGAE), sur la direction générale des entreprises du ministère de l'économie et des finances, sur la direction générale des médias et des industries culturelles et le secrétariat général du ministère de la culture, sur la direction des libertés publiques et des affaires juridiques relevant du secrétariat général du ministère de l'intérieur, et sur la direction des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice.

Je souhaite pouvoir disposer de votre rapport pour le 27 juillet 2018.

Je vous prie d'agréer, Madame la députée, l'expression de mes respectueux hommages.


Edouard PHILIPPE
